VILLE D'APT

(V A U C L U S E)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 26 juin 2012
19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

AS/RS/VC

N° 001375

Administration Générale / Affaires Culturelles - Convention relative aux modalités de mise à disposition de personnels de la Commune d'Apt à l'Amicale de la CCPA pour l'organisation de la 17ème Fête de l'Amicale de la CCPA « Fête des 20 ans de la CCPA «

Affiché le :

Le mardi 26 juin 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3éme Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)
ONT DONNE PROCURATION : M. Pierre BOYER (2ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par délibération AS/MG n° 1350 en date du 22 mai 2012, le conseil a approuvé la convention par laquelle la Direction des Affaires Culturelles de la Commune d'Apt apportera ses compétences à deux projets culturels intercommunaux de la CCPA : Le projet Uto et le concert de musiques actuelles dit « Zic Zac ».

Le conseil est informé que les services de la Direction des Affaires Culturelles seront pareillement sollicités pour accompagner l'organisation de la Fête des 20 ans de la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Les caractéristiques des manifestations prévues à cette occasion nécessitent par ailleurs l'intervention d'autres services municipaux à savoir le Service des Sports, les Services Techniques (Voirie, Nettoiement, Eclairage Public, Bâtiments) et la Police Municipale.

Le conseil est informé de la nature des manifestations prévues à l'occasion de la Fête des 20 ans de la Communauté de Communes, le 30 juin 2012 :

- 17h30 à 18h45 – Concert par l'Ecole Intercommunale de Musique du Pays d'Apt dans la Cour de la Maison de la Boucheyronne.
- 19h00 – Vin d'honneur sur la pelouse Côté Nord de la Maison de la Boucheyronne.
- 22h15 à 22h35 : Spectacle pyrotechnique tiré sur pontons au centre du Plan d'Eau de la Riaille.

Il est précisé au conseil municipal que ces manifestations ne sont pas gérées ou accompagnées par la Communauté de Communes du Pays d'Apt. Cette mission a été confiée à une association, l'Amicale de la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Ainsi, la commune d'Apt a donné son autorisation à l'Amicale de la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour utiliser temporairement l'espace public communal le samedi 30 juin 2012 pour le Plan d'Eau de la Riaille et la Maison de la Boucheyronne avec utilisation de la Salle du rez-de-chaussée côté réfectoire.

Par ailleurs, les services municipaux ont accompagné l'instruction des dossiers auprès de la Préfecture et du SDIS pour l'utilisation du site extérieur de la Communauté de Communes et la réalisation du spectacle pyrotechnique.

Ces manifestations ayant été confiées par la Communauté de Communes du Pays d'Apt à une association ont rendu nécessaires des réunions préparatoires parfois délicates pour définir au mieux la nature de l'accompagnement de la Commune d'Apt. Il s'agit notamment de la question de la prise en charge financière des interventions des services de la Commune d'Apt. En effet, la marge de manœuvre de l'Association dépendait des aides financières de la Communauté de Communes du Pays d'Apt qui n'était pas partie prenante dans l'organisation de la fête. De même, la définition du contenu artistique du spectacle prévu dans l'enceinte de la Communauté de Communes a fait l'objet de quelques débats.

Indépendamment des négociations ci-avant évoquées, la Commune d'Apt a dû privilégier les questions portant sur la sécurité des lieux. La manifestation doit en effet générer un afflux important de personnes qui engagera pleinement la responsabilité de la Commune dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Le Service des Sports et la Police Municipale ont œuvré dans ce sens.

Ainsi, plusieurs dispositions seront mises en œuvre le jour de la manifestation. Des mesures restrictives en matière de circulation et de stationnement sont prévues pendant les animations de ce 20ème anniversaire. Il est évident que les zones proches des animations seront réglementées. Il importe de réduire le risque accident en excluant les véhicules. Toutes les mesures de police seront édictées par arrêté du maire d'Apt.

En outre, un périmètre de sécurité, délimité par des barrières et de la rubalise définira les zones interdites au public. Il s'agit de réglementer l'accès aux berges du plan d'eau aux fins de garantir la sécurité des personnes et d'éviter toute noyade. Un affichage d'information « risque de noyade » complètera le barriérage du périmètre de sécurité.

Bien entendu, à ce dispositif technique, il importe d'y associer des moyens humains. Les agents de la police municipale veilleront au respect des arrêtés édictés pour l'occasion et assureront les missions sensibles de sécurité. En outre, des bénévoles de l'amicale de la Communauté de Communes du Pays d'Apt participeront à ce dispositif. Ils seront intégrés dans le dispositif sur des postes moins sensibles.

Il est précisé que le service des sports accompagnera la mise en place du spectacle pyrotechnique. Il s'agit de privatiser le plan d'eau le temps des préparatifs de ce spectacle et de mettre à la disposition de l'artificier un ponton qui constituera la zone de tir. En plus de ces moyens, un personnel et un bateau seront déployés.

Un projet de convention avec l'Amicale de la Communauté de Communes a été établi pour retracer au mieux les caractéristiques des manifestations prévues et de leur accompagnement par les services de la Commune d'Apt.

Cette convention fait état de la prise en charge partielle des coûts générés par ces manifestations.

Elle retrace plus globalement à titre d'information le coût global et estimatif des interventions.

Elle précise la nature des misions confiées aux différents intervenants.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur cette convention.

A LA MAJORITE QUALIFIEE
LE CONSEIL

Approuve, le projet de convention relative aux modalités de mise à disposition de personnels de la Commune d'Apt à l'Amicale de la CCPA pour l'organisation de la 17ème Fête de l'Amicale de la CCPA « fête des 20 ans de la CCPA».

Mande, le Maire d'Apt aux fins d'établir, conclure et signer tout acte(s) ou document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL